



COSMED

Newsletter

LA LETTRE D'INFORMATION DES TPE, PME ET ETI DE LA FILIERE COSMETIQUE

TAGS : Amicale parlementaire // Nouvelle substance restreinte // Teintures capillaires // Pole PASS // Pole Mer // Brèves.

COSMED constitue l'AMICALE PARLEMENTAIRE des TPE, PME et ETI de la Filière Cosmétique Française



En cohérence avec son plan stratégique 2015-2018, COSMED constitue l'AMICALE PARLEMENTAIRE des TPE, PME et ETI de la Filière Cosmétique Française. Avec 80% des TPE, PME et ETI françaises parmi ses membres, (700 adhérents actifs) Cosmed est l'association la plus représentative du tissu économique de la filière. Elle dispose d'une représentation active dans plusieurs régions. Une réalité qui pousse à élargir le champ des actions de soutien aux entreprises,

notamment par un rapprochement avec le monde politique en Régions.

La mission de Cosmed vers les membres de l'Amicale sera de fournir des informations économiques clés de la filière au niveau régional, de conseiller les acteurs politiques régionaux dans les stratégies de promotion des investissements et du renforcement de l'attractivité des territoires pour notre filière.

Lancée le 29 février 2016 auprès d'un premier groupe de 200 députés et sénateurs, l'Amicale Parlementaire a déjà enregistré en quelques jours plus de 25 adhésions et devrait atteindre environ 40 membres dans les prochaines semaines. À suivre...

[// Plus d'infos](#)



Une nouvelle substance restreinte dans le Règlement cosmétique

Le Règlement (UE) 2016/314 publié le 4 mars 2016, a ajouté le Diethylene Glycol Monoethyl Ether (DEGEE) à l'annexe III du règlement cosmétique. A noter : cet ingrédient, utilisé comme humectant, parfum ou solvant, est restreint en terme de concentration dans certaines catégories de produits et est interdit dans les produits pour les yeux et les produits bucco-dentaires.

[// Plus d'infos](#)



Sécurité des teintures capillaires : opération d'information de la Commission Européenne

La Commission Européenne, à la demande des autorités nationales, et notamment du Danemark, a publié en février 2016 un communiqué sur la sécurité des teintures capillaires. Face au contexte médiatique actuel, une opération de communication était nécessaire pour affirmer que l'Union Européenne est le marché le plus sûr au monde pour les teintures capillaires. En effet, depuis 2003, les teintures capillaires figurent parmi les produits les plus soigneusement analysés sur le marché des cosmétiques dans l'UE. La Commission a mis en place une stratégie globale d'évaluation de la sécurité de ces produits. Les substances utilisées ont toutes été évaluées par le SCCS. Plus d'une centaine ont été considérées comme sûres et sont autorisées dans le cadre du Règlement cosmétique. En outre, plus de 180 ingrédients ont été interdits.

Retrouvez sur Cosmed Veille tous les avis du SCCS concernant les teintures capillaires en [cliquant-ici](#).

[// plus d'infos](#)



Le Pôle de compétitivité PASS répond à Cosmetic Valley

Le Président du Pôle PASS sort de sa réserve pour souligner les bons résultats du Pôle en réponse à des communiqués de presse peu flatteurs qui ont été publiés depuis quelques mois; une mise au point salutaire pour les entreprises des filières parfumeries et cosmétiques de la Région PACA. En effet, rapportée au nombre d'entreprises, la performance du Pôle PASS en matière d'investissement en R&D, vraie vocation des Pôles, dépasse celle de Cosmetic Valley de plus de 15% en moyenne. Ce rappel arrive au moment de la réforme des Pôles voulue par l'Etat qui doit en redéfinir les rôles, les missions et l'organisation. Plusieurs options se présentent au Pôle PASS pour son évolution. Selon l'une d'elle, la région PACA, deuxième région de France après Paris en concentration d'entreprises cosmétiques et aromatiques, pourrait conserver le Pôle sur son territoire. A suivre...

[// Plus d'infos](#)



COSMED adhère au Pôle Mer

Le Pôle Mer Bretagne Atlantique et le Pôle Mer Méditerranée fédèrent plus de 600 membres (grandes entreprises, PME, laboratoires publics et privés, Universités et grandes écoles concernés par le maritime) dont près de 1.3 milliard d'euros de R&D engagés.

En adhérent au Pôle Mer, Cosmed permet aux PME de la filière cosmétique d'avoir un accès aux informations biologiques marines ainsi qu'aux recherches en biotechnologies bleues (productions de microalgues, ...).

Les adhérents pourront bénéficier d'innovations sur toute la chaîne de valeur, de la culture/production en passant par la récolte et la transformation vers la synthèse.

[// Plus d'infos](#)



Brèves de la filière

- **Les cosmétiques, 3ème secteur exportateur de France.** En 2015, l'industrie cosmétique est passée de la deuxième à la troisième place des secteurs exportateurs de la France et se place derrière l'aéronautique et les vins & spiritueux malgré une augmentation en volume de 0.3 milliard d'euros d'excédent commercial.

- **Bougies parfumées :** le Ministère de l'Ecologie lance une consultation publique concernant le projet de décret relatif à l'étiquetage des bougies parfumées et autres désodorisants à combustion. Il est important que les industriels concernés y répondent car ce décret vise à rendre obligatoire l'étiquetage, sous forme de phrase ou de pictogramme, des mentions suivantes : «Ventiler la pièce après utilisation» et «Éviter d'inhaler les fumées».

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

